

**PÉTROLIA INC.**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**au 30 septembre 2004**

## **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES DE PÉTROLIA INC.**

Nous avons vérifié les bilans de Pétrolia inc. aux 30 septembre 2004 et 2003 ainsi que les états des résultats et du déficit, des frais d'exploration reportés et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 septembre 2004 et 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Mallette  
SENCRL  
Comptables agréés

Rimouski, le 10 décembre 2004

**Pétrolia inc.****BILAN  
au 30 septembre**

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	71 747	5 384
Certificat de placement garanti, 1,5 %	70 000	35 000
Débiteurs (note 5)	6 377	30 235
	148 124	70 619
<b>Propriété gazière et pétrolière</b> (note 6)	71 744	47 829
<b>Frais d'exploration reportés</b> (note 6)	337 896	141 451
<b>Frais reportés</b> (note 7)	30 408	-
	588 172	259 899
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs	87 731	120 660
<b>Impôts futurs</b> (note 9)	86 496	17 485
	174 227	138 145
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions (note 8)	444 086	126 195
Déficit	(30 141)	(4 441)
	413 945	121 754
	588 172	259 899
Éventualités et engagement (notes 11 et 12)		
Au nom du conseil d'administration		
<u>(signé) André Proulx</u>		<u>(signé) Clément Duchesne</u>
Administrateur		Administrateur

**Pétrolia inc.****ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT**  
**exercice terminé le 30 septembre**

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>PRODUITS</b>		
Revenus d'intérêts	699	339
<b>FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION</b>		
Information aux actionnaires et frais de registrariat	191	608
Promotion et représentation	2 443	626
Fournitures de bureau	300	-
Frais de gestion	1 200	-
Droits gouvernementaux	545	818
Frais bancaires	222	112
Loyer	1 200	-
Services professionnels	16 661	5 196
Télécommunications	600	-
Amortissement des frais reportés	10 500	-
	<b>33 862</b>	<b>7 360</b>
<b>PERTE AVANT IMPÔTS</b>	<b>(33 163)</b>	<b>(7 021)</b>
Impôts sur les bénéfices futurs (note 9)	(7 463)	(4 320)
<b>PERTE NETTE</b>	<b>(25 700)</b>	<b>(2 701)</b>
<b>DÉFICIT AU DÉBUT</b>	<b>(4 441)</b>	<b>(1 740)</b>
<b>DÉFICIT À LA FIN</b>	<b>(30 141)</b>	<b>(4 441)</b>
<b>PERTE NETTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION</b>	<b>(0,0075)</b>	<b>(0,0010)</b>

**Pétrolia inc.**

**ÉTAT DES FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS**  
**exercice terminé le 30 septembre**

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>FRAIS D'EXPLORATION</b>		
Géologie	19 830	160 806
Géophysique	170 130	-
Supervision	10 637	-
	<hr/> 200 597	<hr/> 160 806
<b>DÉDUCTION</b>		
Aides gouvernementales à l'exploration	(4 152)	(24 786)
<b>AUGMENTATION NETTE DES FRAIS D'EXPLORATION DE L'EXERCICE</b>	196 445	136 020
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<hr/> 141 451	<hr/> 5 431
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<hr/> 337 896	<hr/> 141 451

**Pétrolia inc.****ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**exercice terminé le 30 septembre**

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Perte nette	(25 700)	(2 701)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des frais reportés	10 500	-
Impôts sur les bénéfices futurs	(7 463)	(4 320)
	(22 663)	(7 021)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	17 069	(175)
	(5 594)	(7 196)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Émission de capital-actions	395 750	123 000
Frais d'émission d'actions	(1 385)	-
	394 365	123 000
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Augmentation des frais reportés	(31 500)	-
Propriété gazière et pétrolière	(23 915)	(23 688)
Augmentation des frais d'exploration reportés nets des crédits d'impôts	(231 993)	(51 940)
	(287 408)	(75 628)
<b>AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>	101 363	40 176
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT</b>	40 384	208
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN</b>	141 747	40 384
<b>LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES DE LA SOCIÉTÉ</b> <b>SE COMPOSENT COMME SUIVANT :</b>		
Encaisse	71 747	5 384
Certificat de placement garanti	70 000	35 000
	141 747	40 384

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 10)

## **Pétrolia inc**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS au 30 septembre 2004**

#### **1) STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La Société, constituée en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec, agit à titre de société d'exploration en mettant en valeur une propriété pétrolière et gazière. Ses activités sont assujetties à la réglementation gouvernementale.

Le 24 août 2004, le conseil d'administration a autorisé des modifications aux statuts de constitution de la Société qui sont notamment :

- abrogation de certaines parties des statuts de constitution afin que la Société devienne une société ouverte au sens de la Loi sur les valeurs mobilières;
- création d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et conversion en action ordinaire de chacune des actions ordinaires de catégorie "A" émise et en circulation à la date du certificat de modification;
- annulation des actions ordinaires de catégorie "A" et de catégorie "B", et de toutes les actions privilégiées.

#### **2) MODIFICATION COMPTABLE**

##### **Détermination des garanties**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2003, la Société a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité no 14 (NOC-14), intitulée "Informations à fournir sur les garanties". Cette note d'orientation fournit des indications quant à la détermination des garanties et exige que le garant présente les détails importants liés aux garanties données, qu'il ait ou non à effectuer des paiements en vertu de ces garanties. L'application de cette nouvelle note d'orientation n'a eu aucun impact sur les états financiers de la Société.

#### **3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

##### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

##### **Propriété gazière et pétrolière et frais d'exploration reportés**

La Société suit la méthode de capitalisation du coût entier, selon laquelle les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de la propriété, diminution faite des aides gouvernementales, sont comptabilisés à la propriété jusqu'au début de la production commerciale. Si des réserves d'hydrocarbures économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés de la propriété sont virés aux immobilisations et amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice en fonction des réserves probables et prouvées de pétrole brut et de gaz naturel. S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété, ou si le projet est abandonné, celui-ci est dévalué à sa valeur nette de réalisation.

## **Pétrolia inc**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS au 30 septembre 2004**

#### **3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

##### **Propriété gazière et pétrolière et frais d'exploration reportés (suite)**

La récupération des montants indiqués au titre de propriété et de frais d'exploration reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation de la participation de la Société dans les concessions gazières et pétrolières sous-jacentes, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la mise en place d'une production rentable ou du produit de la cession de tels biens.

Les montants inscrits au titre de propriété gazière et pétrolière et de frais d'exploration reportés ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

##### **Frais reportés**

Les frais reportés sont constitués de frais d'émission afférents à l'émission de capital-actions dont le prospectus final a été déposé le 24 novembre 2004 et de frais d'études afin que la Société devienne une société ouverte. Les frais d'émission seront appliqués en réduction du produit de l'émission projetée tandis que les frais d'études sont amortis sur trois ans et imputés aux opérations.

##### **Aides gouvernementales**

Les crédits d'impôts relatifs aux frais d'exploration sont comptabilisés en diminution des frais d'exploration reportés. Les montants relatifs à ces crédits doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales de sorte qu'il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

##### **Impôts sur les bénéfices**

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

Aux termes des lois fiscales, les déductions à titre de dépenses de ressources reliées aux activités d'exploration et de développement et financées par des actions accréditatives sont renoncées au bénéfice des investisseurs. Selon la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, les impôts futurs afférents aux écarts survenant au moment de la renonciation sont comptabilisés avec une charge correspondante aux frais d'émission d'actions.

##### **Perte nette de base et diluée par action**

La perte nette par action est calculée selon la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice. La perte diluée par action est semblable à la perte nette par action puisque l'exercice des bons de souscription aurait pour effet de réduire la perte par action.

##### **Espèces et quasi-espèces**

Les espèces et quasi-espèces de la Société sont composées de l'encaisse et du certificat de placement garanti encaissable en tout temps. Le certificat de placement garanti est comptabilisé au coût.



## Pétrolia inc

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS au 30 septembre 2004

#### 4) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est comparable à la valeur comptable en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

#### 5) DÉBITEURS

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Crédits d'impôts à recouvrer	4 679	24 786
Crédits de taxes à la consommation	1 456	5 200
Autres	242	249
	<b>6 377</b>	<b>30 235</b>

#### 6) PROPRIÉTÉ GAZIÈRE ET PÉTROLIÈRE ET FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

	<b>Propriété</b>		<b>Frais d'exploration reportés</b>	
	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Gaspésia	71 744	47 829	370 455	169 858
Moins :				
Crédits d'impôts relatifs aux frais d'exploration	-	-	32 559	28 407
	<b>71 744</b>	<b>47 829</b>	<b>337 896</b>	<b>141 451</b>

Pour conserver les droits sur sa propriété, la Société doit, le premier mai de chaque année, verser au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, des redevances de 23 915 \$ jusqu'en 2006. De plus, la Société doit effectuer annuellement sur sa propriété, des travaux dont les coûts minimums varient selon l'âge des permis; ainsi, ils correspondaient à 0,50 \$ l'hectare pour la première année des permis qui s'est terminée le 30 avril 2003 et ils augmentent annuellement de 0,50 \$ pour atteindre 2,50 \$ l'hectare la cinquième année. Les travaux minimums à effectuer s'élèvent à 346 986 \$ pour l'année se terminant en avril 2005, 478 294 \$ pour 2006 et 597 868 \$ pour 2007.

## Pétrolia inc.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS au 30 septembre 2004

#### 7) FRAIS REPORTÉS

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Frais d'émission reportés	9 408	-
Frais d'études, au coût amorti	21 000	-
	<b>30 408</b>	<b>-</b>

#### 8) CAPITAL-ACTIONS

Nombre illimité d'actions ordinaires catégorie A, participantes, avec droit de vote et sans valeur nominale.

##### Actions ordinaires de catégorie A émises et payées

	<b>2004</b>		<b>2003</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>\$</b>	<b>Nombre</b>	<b>\$</b>
Solde au début	2 910 082	126 195	2 500 000	25 000
Émission	987 500	395 750	410 082	123 000
Frais d'émission	-	(77 859)	-	(21 805)
Solde à la fin	<b>3 897 582</b>	<b>444 086</b>	<b>2 910 082</b>	<b>126 195</b>

Suite à l'obtention du certificat de modifications des statuts constitutifs, chaque action ordinaire de catégorie A sera convertie en action ordinaire.

##### Bons de souscription

Au 30 septembre 2004, 31 000 bons de souscription, chacun donnant droit de souscrire à une action ordinaire, peuvent être exercés au prix de 0,50 \$ jusqu'au 30 juin 2005.

#### 9) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La provision d'impôts sur les bénéfices se détaille comme suit :

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Impôts sur la perte établis aux taux statutaires	(7 349)	(1 556)
Impôts sur les crédits d'impôts à l'exploration	34	(2 570)
Dépenses non déductibles et autres	(148)	(194)
	<b>(7 463)</b>	<b>(4 320)</b>

## Pétrolia inc.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS au 30 septembre 2004

#### 9) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Les actifs et les passifs d'impôts futurs proviennent des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments suivants :

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Passifs d'impôts futurs résultant de l'élément suivant :		
Frais d'exploration reportés	98 280	21 805
Actifs d'impôts futurs résultant des éléments suivants :		
Crédits d'impôts relatifs aux frais d'exploration	(6 178)	3 045
Pertes reportées	(5 202)	1 132
Frais d'émission et de constitution	(404)	143
	(11 784)	4 320
<b>Passifs d'impôts futurs nets</b>	<b>86 496</b>	<b>17 485</b>

Les pertes fiscales susceptibles de réduire les impôts futurs sont de l'ordre de 12 326 \$ au fédéral et 39 652 \$ au provincial. La Société pourrait se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces pertes dans les délais suivants :

	<b>Fédéral</b>	<b>Provincial</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
2009	528	528
2010	3 180	6 776
2014	8 618	32 348
	12 326	39 652

#### 10) INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces liés aux activités de financement et d'investissement sont les suivants :

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Débiteurs relatifs aux frais d'exploration reportés	(20 107)	24 786
Créditeurs relatifs aux frais d'exploration reportés	55 655	108 866
Créditeurs relatifs aux frais reportés	(9 408)	-
Impôts futurs relatifs aux actions accréditives inclus dans les frais d'émission	76 474	21 805

## Pétrolia inc.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS au 30 septembre 2004

#### 11) ÉVENTUALITÉS

Les opérations de la Société sont régies par les lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration de sites serait comptabilisé aux résultats de l'exercice en cours.

La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditives; cependant il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir alors de conséquences fiscales négatives pour les investisseurs.

#### 12) ENGAGEMENT

La Société devra effectuer des travaux d'exploration au montant de 157 757 \$ entre le 1<sup>er</sup> octobre 2004 et le 31 décembre 2005 afin de respecter ses engagements en faveur de souscripteurs d'actions accréditives.

#### 13) OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉES

La Société a effectué avec une société sous contrôle commun les opérations suivantes :

	Exercice terminé le 30 septembre	
	2004	2003
	\$	\$
Frais d'exploration reportés	9 134	8 160

La Société a effectué avec une société sous la même direction les opérations suivantes :

	Exercice terminé le 30 septembre	
	2004	2003
	\$	\$
Frais d'exploration reportés	12 637	-
Frais généraux et d'administration :		
Fournitures de bureau	300	-
Frais de gestion	1 200	-
Loyer	1 200	-
Télécommunications	600	-

Au 30 septembre 2004, le solde dû à cette société est de 10 775 \$.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la juste valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentées.

## **Pétrolia inc.**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS au 30 septembre 2004**

#### **14) ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS**

##### **Émission de capital-actions**

Le 19 octobre 2004, la Société a émis 428 572 actions ordinaires pour un montant de 150 000 \$.

##### **Fractionnement des actions**

Le 20 octobre 2004, la Société a procédé au fractionnement de 4326 154 actions ordinaires émises et en circulation en 5 191 389 actions ordinaires.

##### **Modification de statuts**

Le 21 octobre 2004, la Société a déposé, auprès du Registraire des entreprises du Québec, des statuts de modifications relativement à la structure de son capital-actions, à la conversion des actions émises et en circulation en actions ordinaires et aux dispositions de ses statuts afin que la Société devienne une société ouverte. Elle a obtenu son certificat de modification le 2 novembre 2004.

##### **Régime d'options d'achat d'actions**

Le conseil d'administration de la Société a adopté, le 22 octobre 2004, un régime d'options d'achat d'actions destiné aux administrateurs, dirigeants, employés et aux consultants. Le régime est sujet à l'approbation des actionnaires ainsi qu'à l'approbation des autorités réglementaires. Les principales conditions de ce régime d'options d'achat d'actions sont les suivantes :

- i) le nombre maximal d'actions qui pourront être émises en vertu du régime sera limité à 10 % des actions ordinaires en circulation de la Société;
- ii) à l'intérieur d'une période de douze mois, le nombre maximal d'actions allouées en vertu du régime à un bénéficiaire y compris un initié est limité à 5 % des actions émises et en circulation;
- iii) le nombre maximal d'actions qui peuvent être réservées pour un fournisseur ou toute personne dont les services sont retenus pour fins de relations avec les investisseurs, à l'intérieur d'une année, est de 2 % du nombre d'actions émises et en circulation lors de l'octroi (sur une base non-diluée);
- iv) le prix de levée des options à chaque octroi ne pourra être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires sur la bourse sur laquelle elles se transigent, le cas échéant, la journée précédant l'octroi ou, s'il n'y a pas eu de transaction, à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur, le cas échéant, la journée précédant l'octroi moins l'escompte permise.

## **Pétrolia inc.**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS au 30 septembre 2004**

#### **14) ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (suite)**

##### **Régime d'options d'achat d'actions (suite)**

v) les options sont non cessibles et leur durée ne peut dépasser cinq ans;

vi) pour une période de douze (12) mois suivant l'octroi d'options à toute personne dont les services sont retenus pour fins de relations avec les investisseurs, les options octroyées ne pourront être exercées que par tranches non-cumulatives de 25 % par trimestre, dont 10 % des options octroyées pourront être exercées à la date de l'octroi; et

vii) les options prennent fin lors du décès, de la retraite, de la démission ou du départ du bénéficiaire.

##### **Premier appel public à l'épargne**

Le conseil d'administration de la Société a approuvé le dépôt d'un prospectus définitif en date du 24 novembre 2004 relativement à l'émission d'actions ordinaires accréditatives, d'actions ordinaires et de bons de souscription pour un montant minimum de 1 650 000 \$ et un maximum de 6 000 000 \$.

Une convention de placement pour compte est intervenue le 21 octobre 2004 entre la Société et La corporation Canaccord Capital pour cette émission.

#### **15) CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.